

**MAIRIE
DE
COMBON**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/11**

Séance du 15 avril 2025 à 18h30

Le conseil municipal de Combon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le quinze avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de Monsieur Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS, maire.

Date de la convocation : 11/04/2025

Etaient présents : Mme Elizabeth JEAN, M. Philippe DEPARROIS (adjoints), M. Alain BLAISOT, M. Patrice DELANNOY, Mme Blandine DEMAEGDT, M. Patrice DESMONTS, M. Emmanuel DEWULF, Mme Estell GONTHIER, M. Alexy LETELLIER, Mme Pauline OSMONT, Mme Audrey RAMIER-COUSIN, Mme Marie-Thérèse THUILLIER (conseillers municipaux)

Absents excusés : Madame Laetitia LHERMEROUT (a donné pouvoir à Madame Elizabeth JEAN)

Absent : Monsieur Jean-Pascal HEBERT

Quorum : fixé à 8 élus présents. Nombre d'élus effectivement présents : 13

Objet : Souscription à un emprunt auprès d'un établissement bancaire, dans le cadre du projet de construction d'une école

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Subventions

Financeurs	Base de calcul HT	Taux de prise en charge	Montant HT pris en charge
Département de l'Eure Mon Ecole Mon Avenir	2 111 200 €	27 %	570 000 €
Préfecture de l'Eure DSIL	2 111 200 €	30%	633 360 €
		57 %	1 203 360 €

Reste à charge global pour la commune :

Montant global HT du projet	2 116 215 €
Subventions (sur montant HT)	- 1 203 360 €
RESTE A CHARGE SUR MONTANT HORS TAXES	= 912 855 €

MODE DE FINANCEMENT PROPOSÉ

Emprunt moyen long terme

900 000 €

Madame Pauline OSMONT, salariée de la banque Crédit Agricole, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen / long terme » d'un montant de 900 000 € dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt	900 000 €
Taux d'intérêt fixe	3,61 %
Durée du crédit	25 ans
Modalités de remboursement	Trimestriel
Type d'échéances	Echéances constantes
Frais de dossier	700 €

- Prend l'engagement au nom de la collectivité d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le maire de COMBON pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

ADOPTÉ PAR :

8 voix pour
0 voix contre
5 abstentions

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

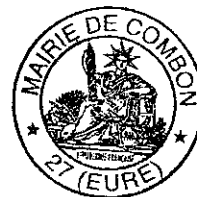
Fait à COMBON, le 16/04/2025.

Rémy LCAVELIER-DÉSETANGS

Maire de Combon

Blandine DEMAEGDT

Secrétaire de séance



Certifié exécutoire par le maire de Combon après :

- Transmission à la préfecture de l'Eure (Evreux) le :

24 AVR. 2025

- Publication le : 24 AVR. 2025